

ASSEMBLÉE DU DÉSERT

Dimanche 6 septembre 2009

Calvin, au service du Dieu qui parle.

Allocution de Philippe Chareyre,

professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

L'adaptation du modèle calvinien dans la France méridionale

A travers le personnage emblématique de Calvin, à priori à l'austérité quelque peu encombrante, il s'agit d'opérer une redécouverte et de faire le point sur la création et l'évolution d'une Eglise. A ce titre la première vertu de cette commémoration est, comme l'avait permis celle de l'Edit de Nantes il y a dix ans, de ramener le regard vers les origines, ces temps éloignés et souvent les moins connus. Pour l'historien, la seconde vertu de cette commémoration, est de montrer que l'histoire est en perpétuelle écriture. Actes des synodes nationaux et provinciaux, actes des consistoires qui font actuellement l'objet de plusieurs projets de publication, permettent ce retour aux sources, comme le premier registre du consistoire de Nîmes 1561-1563, le plus ancien qui ait été conservé pour la France méridionale.

* *
*

Calvin ou Viret ?

On peut considérer que Calvin ne s'est pas préoccupé de la France méridionale. Ce picard qui a fait ses études à Paris, Bourges et Orléans, ne semble pas être descendu plus bas que Nérac, pour se placer sous la protection de la cour de Navarre. Sa langue et ses écrits sont ceux de la France du nord. *L'Institution de la religion chrétienne* est adressée à François I^{er} : son but est la conversion du royaume de France dans son entier.

Au début des années 1560, lorsqu'à la faveur de la disparition d'Henri II puis de la politique de tolérance du chancelier Michel de L'Hospital, les Eglises se dressent un peu partout, Calvin est trop âgé et surtout trop atteint par la maladie pour se déplacer. C'est donc Pierre Viret, le réformateur de Lausanne, qui coordonnera l'émergence des Eglises à Lyon, en Dauphiné, en Languedoc, puis en Béarn où il finira ses jours en 1571.

Compagnon des premiers temps de Calvin à Genève avec Guillaume Farel, il accompagne la naissance d'une véritable pluie d'Eglises, apportant aide et conseil aux consistoires et synodes provinciaux, luttant contre les mouvements concurrents ou dissidents. La France méridionale a donc été un formidable réceptacle du message de Calvin, mais relayé par Pierre Viret qui a contribué à imposer le modèle consistorial et en Béarn, à établir l'indépendance des Eglises par rapport à l'Etat.

Les « variations » locales

La France n'est pas devenue un Etat protestant, mais a possédé des Eglises réformées qui ont toutes des histoires particulières, souvent anciennes et qui se construisent en même temps que celle qu'établit Calvin à Genève, comme par exemple celle de Nîmes.

Après la mort du roi Henri II, son Eglise sort progressivement de la clandestinité. En septembre 1559, un premier pasteur est envoyé par Calvin. A Pâques 1560, la première cène est célébrée publiquement. Le 23 mars 1561, débute la rédaction du « registre de l'Eglise chrétienne de

Nîmes » ; celle-ci quitte ainsi la clandestinité, de façon symbolique le jour de Pâques. Pierre Viret y arrive six mois plus tard. Il participe activement à la mise en place de la nouvelle Eglise en siégeant au consistoire d'octobre 1561 à février 1562. Il poursuivra ensuite sa route vers Montpellier, puis Lyon.

Au cours de ces événements, la nouvelle Eglise ne put s'installer durablement dans la ville sans le soutien de personnages influents qui ont joué un rôle déterminant pour accompagner, sinon conduire la réformation dans une voie légaliste et pacifique.

Il faut citer les Montcalm de Saint-Véran, ancêtres du célèbre marquis, qui s'allieront au siècle suivant aux barons cévenols des Gabriac, une des rares familles nobles constante dans sa foi, jusqu'après la révocation de l'édit de Nantes. Honoré de Montcalm s'illustre ouvertement dans la défense de la ville. Le premier synode de Bas-Languedoc se tient dans la salle basse de l'hôtel de Saint-Véran, en présence de Pierre Viret, en février 1562.

Vient également Guillaume de Calvière, président du présidial, représentant principal et permanent de l'autorité royale dans la ville qui posa la première pierre du temple de la Calade en juin 1565. Par une déclaration du 26 octobre 1562, il a défini officiellement la place du consistoire au sein des institutions de la ville. Il lui interdit de réglementer et d'intervenir dans le domaine de la justice, mais par omission il lui reconnaît implicitement le droit d'excommunication qui avait été une pierre d'achoppement entre Pierre Viret et les autorités de Lausanne, et Jean Calvin et le conseil de Genève.

Le premier registre du consistoire de Nîmes montre comment se met en place un système tripartite original, quasi-républicain, que l'on retrouvera dans d'autres villes du Bas-Languedoc, reposant sur trois corps urbains : le présidial, le consulat, et cette nouvelle assemblée qu'est le consistoire. Système qui préfigure une séparation des pouvoirs entre l'administratif, le judiciaire et l'ecclésiastique.

Si l'on prend l'exemple de la principauté de Béarn, qui ne relève pas alors du royaume de France, c'est la souveraine qui par ordonnances successives va favoriser la création d'une Eglise réformée. L'ordonnance de Nérac de 1561 permet l'exercice du simultaneum, la patente sur la liberté de conscience de 1564 entérine les progrès accomplis par la nouvelle Eglise, celle de 1566 vise à l'extinction du catholicisme. A l'issue de la guerre de 1569 au cours de laquelle les sujets catholiques se soulèvent, l'exercice du culte catholique est interdit, les biens ecclésiastiques sont confisqués, le clergé exilé et les ordonnances de novembre 1571 fixent le statut de la nouvelle Eglise réformée : le Béarn devient un Etat protestant.

Ces deux exemples montrent les diverses modalités d'implantation d'un lieu à l'autre. L'application du modèle établi à Genève par Calvin a donc dû tenir compte des particularités locales urbaines comme à Nîmes, ou princières comme en Béarn.

Mais il s'est aussi adapté aux usages établis dans les Eglises clandestines préexistantes.

« Variations » par rapport à Genève

Dans les premiers temps de l'Eglise réformée de Nîmes, le violent différend qui oppose le pasteur Guillaume Mauget, à son collègue Jean Mouton en 1562 amena l'Eglise naissante au bord du schisme. Le premier est l'envoyé de Calvin ; l'autre est un ancien moine provençal passé par Genève, qui appartient à la lignée des réformés français dont les positions ont évolué en parallèle du modèle genevois, pas aussi vite et pas aussi radicalement. Le cœur du différend repose sur la question de l'administration de la cène. Mouton et ses partisans sont favorables à un accès plus large à la cène qui reposerait davantage sur la conscience des fidèles et réfute par conséquent le rôle, voire l'existence même du consistoire sur le modèle de Genève.

La trace de ces querelles initiales demeurera ancrée dans les institutions réformées nîmoises, ainsi que dans celles des autres Eglises du Bas-Languedoc, en particulier dans le rôle singulier qu'elles accordent aux diacres.

Un premier consistoire clandestin avait fonctionné à Nîmes dès le milieu des années 1550 bien avant l'envoi du pasteur Mauget par Calvin. Il était composé de quelques personnes qui réunissaient clandestinement les fidèles dans leurs maisons et peut-être même administraient le baptême aux nouveaux-nés. Le passage sous la direction d'un pasteur n'allait pas de soi : le premier synode provincial du Bas-Languedoc laisse entendre que les querelles initiales sur l'organisation des Eglises se sont déroulées d'abord entre ces représentants, qui occupent les fonctions de diacres et les pasteurs.

A Nîmes, comme dans plusieurs communautés du Bas-Languedoc, les diacres ne sont pas seulement chargés de l'administration de la charité, mais se trouvent bel et bien à la tête du consistoire. Choisis parmi les membres de l'élite urbaine, les diacres portent tous le qualificatif de « Monsieur »; ils ont autorité sur deux quartiers, c'est-à-dire sur deux anciens, ils prennent la parole en premier en séance en dépit de la Discipline ecclésiastique qui prévoit l'égalité entre les membres du consistoire.

Leur fonction empiète enfin sur le ministère pastoral. Le premier registre du consistoire de Nîmes prévoit que les diacres feront assemblées dans leurs quartiers pour faire les prières tous les dimanches et qu'ils catéchiseront, pratiques déconseillées par la Discipline (chapitre V, article 5). Enfin, ils sont chargés de la lecture pendant le déroulement de la cène, de la réception des méreaux, et donnent le vin.

On pourrait enfin trouver des traces de l'adaptation du modèle genevois dans le prototype architectural adopté par la plupart des Eglises entre Orange et Montpellier, inconnu ailleurs. Il a été créé pour le temple de la calade à Nîmes en 1565 et le temple cévenol du Collet-de-Dèze est le seul exemple qui ait échappé à la vague d'iconoclasme de la révocation de l'édit de Nantes. Il est encore employé jusqu'en 1698 à Orange et deux ans plus tard à Courthézon.

L'originalité réside dans le grand arc médian qui soutient la toiture, d'une longueur pouvant aller de 10 mètres à 48 mètres à Nîmes, sur lequel est fixée la chaire. Il rappelle sans doute la symbolique du trône de Dieu adossé à un arc-en-ciel décrit dans le chapitre 4 de l'Apocalypse. Il permet de rassembler l'ensemble de la communauté sans rupture en un seul espace autour de la chaire pour écouter la Parole de Dieu, alors qu'à Genève on expérimente le réemploi des anciens édifices catholiques.

Malgré ces dissemblances, quelques Eglises furent taxées, comme celles de Pau ou de Nîmes, de « petites Genève ». Le Bas-Languedoc resta fermement attaché à l'orthodoxie calvinienne au cours des querelles théologiques du XVII^e siècle. Le pasteur nîmois Charles Icard qui quitta Nîmes pour le Refuge, fut l'un des meilleurs porteurs du message de Calvin en « traduisant » en 1713 à Brême le texte de *l'Institution de la religion chrétienne*, pour la rendre compréhensible à ses contemporains.

* *
*

Les institutions créées par Calvin à Genève ont donc servi d'exemple plus que de modèle invariable à la construction des Eglises de la France méridionale. Elles ont été adaptées à la diversité des situations locales et aux expériences de ceux qui avaient commencé à structurer les Eglises dans la clandestinité.

Ce bref aperçu de la construction des Eglises réformées dans la France méridionale est un bel exemple de l'une des principales composantes de leur identité, la capacité à s'adapter et à évoluer : *Ecclesia reformata semper reformanda est*. Le calvinisme n'est donc pas une chape de plomb normative qui s'impose aux populations qui le reçoivent. Cette capacité à se réformer en permanence s'accompagne également de celle à s'adapter selon les lieux. C'est cet espace de liberté qui a fait (et fait encore) la richesse des Eglises réformées en France.